

de minerais du pays ; enfin une prime de \$2 par tonne de billettes de fabriqué en Canada de fer en gueuse du Canada, combinées avec les substances nécessaires et généralement employées dans la fabrication de billettes. Ces primes peuvent être réclamées jusqu'au 26 mars 1899, le cas des hauts-fourneaux déjà en activité le 27 mars 1894. Pour ce qui est des hauts-fourneaux qui ont été mis en activité après cette date, ou qui seront d'ici au 27 mars 1899, leurs propriétaires peuvent réclamer une prime pendant cinq années à partir du jour de cette mise en activité.

Cette loi a été révoquée par le chapitre 6 de la loi de 1897 autorisant le Gouverneur général d'accorder (1) une prime de \$3 par tonne sur le minerai manufacturé de substance dont pas moins 50 pour 100 de leurs pesant consistant de fer en gueuse fait en Canada : (2) une prime de \$2 par tonne sur le fer puddlé en barres fait avec le fer en gueuse du Canada ou le minerai manufacturé en Canada : (3) une prime sur le fer en gueuse manufacturé pendant du minerai, de \$3 par tonne dans la proportion produite du minerai canadien et de \$2 d'après la proportion produite du minerai étranger.

Une loi de 1898 déclare que les dispositions de ce bill devront être en vigueur le 23 avril 1897. Une loi de 1899 décrète que ces primes de fer doivent être payées jusqu'au 30 juin 1907, à un taux allant en diminuant de 90 pour 100 des primes devant être payées en 1902-3 ; 75 pour 100 en 1903-4 ; 55 pour 100 en 1904-5 ; 35 pour 100 en 1905-6, et 20 pour 100 en 1906-7.

La législature d'Ontario, à sa session de 1894, a voté la somme de \$1,000,000 pour promouvoir l'industrie de l'extraction et de la métallurgie du fer. Le trésorier est autorisé à prélever sur ce fonds \$1 par tonne de fer en gueuse tiré des minerais de fer extraits et fondus dans la province d'Ontario, la somme ainsi appliquée ne devant pas excéder dans l'année \$25,000,000.

La consommation annuelle du fer et de l'acier et de leurs produits en Canada est entre \$80,000 à \$20,000,000.

Les fourneaux en opération en Canada pour 1901 sont (1) The Scotia Steel Company, Haut-Fourneau à Ferrona, Nouvelle-Ecosse ; (2) The Hamilton Steel and Iron Company, Hamilton ; (3) The Canada Furnace Company, Midland ; (4) The Dominion Iron and Steel Company, Furnace à Sydney ; (5) The Canada Iron Furnace Company ; Rednor ; (6) Desoronto Iron Company, Desoronto ; (7) Drummondville Furnaces. Les trois dernières compagnies sont des fourneaux à charbon. La capacité totale des sept fourneaux est de 440,000 tonnes par année. Il y avait en outre des fourneaux inactifs The Londonderry Co., and The Pictou Charcoal Iron Co. The Lake Superior Co., est à construire une immense usine pour la fabrication du fer en gueuse et de l'acier et des lisses d'acier, la manufacture de ces lisses d'acier étant la première établie au Canada.

The United Investment à Sydney, Hamilton, Midland, New-Glasgow, Rednor, Drummondville et Ferrona s'élève à \$24,500,000 qui s'élèvera à \$35,000,000 lorsque la nouvelle usine, maintenant en construction, sera terminée. Dans cinq ou six ans le placement total s'élèvera approximativement à \$50,000,000.

Le tableau suivant fait voir 1° la production du fer en gueuse ; 2° l'exportation du fer en gueuse, des saumons de fer et de la fonte et des produits de fer pour la consommation domestique—les deux colonnes montra-